

Fonds d'investissement climatiques

PPCR/SC.8/9

7 juin 2011

Réunion du sous-comité du PPCR

Le Cap, Afrique du Sud

Les 28 et 29 juin 2011

Point 10 de l'ordre du jour

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES ACTIVITES DU PPCR

Proposition de décision du Sous-comité du PPCR

Le Sous-comité du PPCR a examiné le document PPCR/SC.8/9 intitulé *Rapport semestriel sur les activités du PPCR* et se félicite des progrès enregistrés dans le travail du PPCR dans les pays et régions pilotes. Le sous-comité apprécie le fait que plus de la moitié des pays pilotes du PPCR aient soumis à présent leur SPCR pour approbation et prie instamment les pays participant au programme qui n'ont pas encore soumis pour approbation leurs Programmes stratégiques pour la protection contre les chocs climatiques et les BMD à agir sans tarder pour faire avancer leurs réflexions en vue de soumettre leurs Programmes stratégiques qui doivent constituer la base des investissements envisagés.

INTRODUCTION

1. Le but de la présente note est de rendre compte au sous-comité du PPCR de l'état d'avancement des activités du PPCR. Le présent rapport porte sur la période de novembre 2010 à juin 2011 et résume l'état d'avancement des programmes pilotes entrepris dans le cadre du PPCR. Le point de situation relatif aux pays pilotes comprend des informations sur la réalisation dans les délais des activités prévues dans les pays pilotes du PPCR, et identifie les risques potentiels qu'implique le non respect des dates prévues pour la remise des Programmes stratégiques de protection contre les chocs climatiques (SPCR) et des projets et programmes connexes. L'annexe fournit les coordonnées des points focaux des programmes pilotes nationaux et résume l'état d'avancement des activités du PPCR pour chaque pays pilote.

2. Le PPCR comprend les pays pilotes suivants :

- a) Bolivie
- b) Cambodge
- c) Mozambique
- d) Népal
- e) Niger
- f) Tadjikistan
- g) Bangladesh
- h) Yémen
- i) Zambie
- j) Programme régional pour la Caraïbe
 - a. Dominique
 - b. Grenade
 - c. Haïti
 - d. Jamaïque
 - e. Sainte-Lucie
 - f. Saint-Vincent et Grenadines
- k) Programme régional pour le Pacifique
 - i. Papouasie Nouvelle-Guinée
 - ii. Samoa
 - iii. Tonga

3. Les engagements de contribution au PPCR au 31 mars 2011¹ s'élèvent à 987 millions de dollars. Sur ce montant, 615 millions de dollars seront des contributions sous forme de dons et 372 millions de dollars des contributions au capital.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES PILOTES NATIONAUX ET REGIONAUX DU PPCR

¹ Représente les montants réalisés, plus les montants non réalisés évalués sur la base des taux de change du 31 mars 2011.

Approbations obtenues durant la période sous revue

4. Durant la période couverte par le présent rapport, des progrès remarquables ont été accomplis dans tous les pays pilotes du PPCR en ce qui concerne la programmation des SPCR et la préparation de projets en rapport avec les SPCR approuvés. Le processus d'approbation pour le financement des activités de la phase 1 a été achevé avec la soumission de la proposition d'Haïti pour la Phase 1.

Propositions reçues au titre de la Phase 1

5. Au 30 mai 2011, 7 pays pilotes (Bolivie, Cambodge, Mozambique, Népal, Tadjikistan, Yémen, Zambie) ont sollicité des dons de préparation pour l'élaboration de leurs SPCR (phase 1). 9 autres pays participant aux programmes régionaux des zones Caraïbe (Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint Vincent et Grenadines) et Pacifique (Tonga, Papouasie Nouvelle-Guinée et Samoa) ont sollicité des ressources pour la préparation. Une demande de don a été également approuvée pour l'élaboration d'un volet régional du programme pilote pour la Caraïbe.

6. Deux propositions au titre de la Phase 1 ont été soumises pendant la période intersessions au sous-comité du PPCR pour approbation. La demande de don au titre de la Phase 1 en faveur de la Dominique a été approuvée par le sous-comité du PPCR en avril 2011 et 307 000 dollars ont été affectés à des activités en appui à l'élaboration du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques pour la Dominique. La demande de don au titre de la Phase 1 en faveur d'Haïti a été approuvée par le sous-comité du PPCR en avril 2011 et 450 000 dollars ont été affectés à des activités en appui à l'élaboration du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques pour Haïti. La Dominique et Haïti sont des pays participant au Programme pilote régional pour la Caraïbe. Au total, le sous-comité a approuvé 12,79 millions de dollars sous forme de don pour la préparation en vue d'appuyer l'élaboration des SPCR.

Programmes stratégiques de protection contre les chocs climatiques

7. Lors de sa réunion de novembre 2010, le sous-comité a examiné les SPCR pour le Bangladesh, le Niger et le Tadjikistan, a approuvé les programmes stratégiques et a marqué son accord pour la mise au point des activités qui y sont envisagées. Au total, 149,25 millions de ressources sous forme de dons et 120 millions de dollars ont été demandés pour la définition et la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées.

8. En juin 2010, le sous-comité a convenu d'inscrire des provisions pour les approbations de SPCR intervenant entre les sessions. Durant la période considérée, trois pays (Grenade, Samoa et Saint Vincent et Grenadines) ont soumis leurs SPCR entre deux sessions du comité en vue de l'obtention d'une approbation par le biais d'une décision par courriel. Le sous-comité a approuvé les SPCR en tant que cadre d'élaboration des projets envisagés dans les programmes stratégiques et a pris note du financement demandé d'un montant total de 40 millions de dollars sous forme de dons (Grenade - 8 millions de dollars, Samoa 25 millions de dollars et Saint Vincent et Grenadines - 7 millions de dollars) et de 15 millions de dollars sous forme crédits à taux d'intérêt proche de zéro (Grenade 12 millions de dollars et Saint Vincent et Grenadines - 3 millions de dollars).

9. Par l'approbation des SPCR, le Sous-comité a réaffirmé sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de juin 2010, aux termes de laquelle une fourchette de financement approuvée pour chaque pays doit servir à planifier l'amélioration des propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité pour approbation de financement au titre du PPCR, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles.

10. Les ressources du PPCR indiquées ci-après ont été demandées dans les SPCR approuvés :

Pays	Ressources sous forme de dons (en USD)	Crédits à taux d'intérêt proche de zéro (en USD)
Bangladesh	50 000 000	60 000 000
Grenade	8 000 000	12 000 000
Niger	50 000 000	60 000 000
Tadjikistan	47 750 000	0
Samoa	25 000 000	0
Saint Vincent et Grenadines	7 000 000	3 000 000
TOTAL	187 750 000	135 000 000

11. L'Annexe 1 présente un aperçu général des dons approuvés pour la préparation de SPCR (financement de la « Phase 1 ») et les SPCR approuvés ainsi que les enveloppes financières demandées au titre des dons et des crédits à taux d'intérêt proche de zéro.

12. Conformément à la décision prise par le sous-comité du PPCR, un premier rapport sur les décaissements du PPCR a été soumis au sous-comité le 10 mars 2011. Le rapport est disponible sur le site web du FIC, à l'adresse

<http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/sites/climateinvestmentfunds.org/files/Disbursement%20Report%20-%20PPCR%20Dec%202010.pdf>

Approbations de projet

13. Durant la période considérée, le sous-comité du PPCR a examiné et approuvé trois projets :

- i. Tadjikistan : *Projet d'amélioration de la qualité des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques* (soumis par le gouvernement tadjik et la BERD ; approuvé en mars 2011) ;
- ii. Grenade : *Projet de réduction de l'exposition aux catastrophes et des risques climatiques* (soumis par le gouvernement de la Grenade et la BIRD ; approuvé en mai 2011) ;
- iii. Saint Vincent et Grenadines : *Projet de réduction de l'exposition aux catastrophes et aux risques climatiques* (soumis par le gouvernement de Saint Vincent et Grenadines et la BIRD ; approuvé en mai 2011).

14. Les ressources indiquées ci-après ont été approuvées pour ces projets :

- (a) Tadjikistan : *Projet d'amélioration de la qualité des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques* (8,4 millions de dollars sous forme de dons du PPCR ; 16 millions de dollars de cofinancement attendu)
- (b) Grenade : *Projet de réduction de l'exposition aux catastrophes et aux risques climatiques* (8 millions de dollars de fonds sous forme de dons du PPCR ; 8,2 millions de dollars sous forme de crédits du PPCR à taux d'intérêt proche de zéro ; 10 millions de dollars de cofinancement attendu)
- (c) Saint Vincent et Grenadines : *Projet de réduction de l'exposition aux catastrophes et aux risques climatiques* (7 millions de dollars de fonds sous forme de dons du PPCR ; 3 millions de dollars sous forme de crédits du PPCR à taux d'intérêt proche de zéro ; 11 millions de dollars de cofinancement attendu)

15. Pour de plus amples renseignements sur les points focaux nationaux, les dates des missions conjointes, les termes de référence, les rapports de mission et l'état d'avancement des activités, prière se reporter aux annexes 1 et 2 du présent document ou consulter le site web du FIC à l'adresse : http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/Joint_Missions

Suivi des risques liés à la transmission des programmes stratégiques, des projets et des programmes

16. Le Comité des BMD s'est accordé sur un système de suivi simple pour permettre l'identification précoce des risques susceptibles d'empêcher l'élaboration et la mise en œuvre dans les délais prescrits des SPCR, des projets et des programmes. Ce système de suivi sera affiné une fois que tous les SPCR auront été approuvés et que des informations complémentaires sur les investissements seront disponibles.

17. Le système de « feux tricolores » présenté ci-après est destiné à signaler l'état d'avancement de l'élaboration des plans d'investissement, projets et programmes :

Vert

La/les BMD confirme(nt) que les dates de transmission seront tenues ou que les retards ne dépasseront pas [5] mois.

Jaune

La/les BMD reconnaît/reconnaissent des retards allant de [6] à [8] mois, mais est/sont raisonnablement confiante(s) qu'aucun retard supplémentaire n'interviendra.

Rouge

La/les BMD reconnaît/reconnaissent des retards de plus de [8] mois avec des doutes concernant la transmission dans un délai d'1 an après la première date de transmission prévue

18. Outre l'état de la situation concernant la transmission des plans, programmes et projets, des informations seront fournies sur les raisons des retards et les mesures correctives proposées qui ont été arrêtées pour éviter d'autres retards dans la soumission des plans d'investissement, des projets et des programmes.

19. L'annexe 3 présente pour chaque pays pilote des informations complètes sur

- (a) les dates de soumission des SPCR au sous-comité du PPCR pour approbation ;
- (b) les dates de soumission des demandes pour approbation du financement du PPCR pour les projets et programmes ;

- (c) l'évaluation des risque suggérée par les BMD ; et
- (d) les mesures correctives pour remédier à tout retard.

20. Une fois qu'un plan d'investissement a été approuvé, des informations détaillées seront disponibles sur les dates de transmission pour les projets et les programmes, notamment les dates visées et effectives d'approbation par le sous-comité du PPCR et le Conseil d'administration des BMD. Ces informations seront ensuite présentées dans le prochain rapport d'activité.